

**Formulaire de demande de partenariat 64^e congrès de l'UIA,
GUADALAJARA – du 28 octobre au 1^{er} novembre 2020**

Veuillez compléter en majuscules ce formulaire, examinez les conditions et modalités et retournez le à :
UIA - Union Internationale des Avocats

**Noelia Alonso Morán, Coordinatrice Développement et Partenariat
20 rue Drouot - 75009 Paris - France**

Tél. : +33 1 44 88 55 66 – Fax. : +33 1 44 88 55 77 - Email : nalonso@uianet.org

PERSONNE À CONTACTER

Société
.....
Adresse
.....
Ville
.....
État/Région
.....
Code postal Pays
.....
Téléphone Fax
.....
Email
.....
Site Web
.....

PERSONNE À CONTACTER

Détails requis pour la facturation (si différente de ci-dessus)

Société
.....
Adresse
.....
Ville
.....
État/Région
.....
Code postal Pays
.....
Téléphone Fax
.....
Email
.....
Site Web
.....
Numéro de TVA
.....

Je certifie que je suis autorisé(e) à signer le présent formulaire et à conclure le présent contrat de promotion pour le compte du client.

Signature de la personne autorisée.

Date:

Nom (en caractères d'imprimerie):

Je voudrais sponsoriser ce qui suit :

PARTENARIAT**PRIX**

<input type="checkbox"/> Pack Diamond	30 000 €
<input type="checkbox"/> Pack Platinum	15 000 €
<input type="checkbox"/> Pack Gold	8 000 €
<input type="checkbox"/> Pack Silver	4 000 €
<input type="checkbox"/> Mallettes	10 000 €
<input type="checkbox"/> Soirée informelle	10 000 €
<input type="checkbox"/> Cérémonie d'ouverture	8 000 €
<input type="checkbox"/> Cocktail de bienvenue	8 000 €
<input type="checkbox"/> Déjeuner	5 000 €
<input type="checkbox"/> 4 ^e de couverture du programme d'inscription	5 000 €
<input type="checkbox"/> 2 ^e de couverture du programme d'inscription	4 500 €
<input type="checkbox"/> Dîner de gala (Prix par table)	4 000 €
<input type="checkbox"/> Thème principal	4 000 €
<input type="checkbox"/> Exposant (stand de 9 m ²)	3 500 €
<input type="checkbox"/> Exposant (stand de 6 m ²)	2 900 €
<input type="checkbox"/> 1 page du programme d'inscription	3 000 €
<input type="checkbox"/> 4 ^e de couverture du programme final	3 000 €
<input type="checkbox"/> Session et cocktail du réseau des Femmes UIA	3 000 €
<input type="checkbox"/> Lanières	3 000 €
<input type="checkbox"/> Session de travail d'une commission	3 000 €
<input type="checkbox"/> Petit-déjeuner de First Timers	2 500 €
<input type="checkbox"/> Stylos	2 000 €
<input type="checkbox"/> Bloc-notes	2 000 €
<input type="checkbox"/> Insertion de publicité dans la mallette du congrès	2 000 €
<input type="checkbox"/> Pause Café	2 000 €
<input type="checkbox"/> 2 ^e de couverture du programme final	2 000 €
<input type="checkbox"/> 1/2 page du programme d'inscription	1 800 €
<input type="checkbox"/> 1 page du programme final	1 500 €
<input type="checkbox"/> 1/2 page du programme final	1 000 €

En signant et renvoyant le présent formulaire, vous acceptez les conditions et modalités définies à la dernière page du présent document. Le présent formulaire et contrat de partenariat de l'une quelconque des parties de l'UIA auront force obligatoire dès lors qu'ils seront acceptés par un représentant habilité de l'Union Internationale des Avocats pour le congrès annuel de l'UIA. L'UIA se réserve le droit de rejeter le présent formulaire ou de résilier le présent contrat de partenariat à son entière discrétion.

Le logo de la société aux formats **.jpg et .eps/.ai** en haute résolution devra être envoyé par courrier électronique dans un délai d'une semaine à compter du dépôt des présents formulaires et contrat de partenariat.

Conditions et modalités pour l'année 2020

Inscription du partenaire, politique en matière de paiement et d'annulation

Tout demande de partenariat doit être rédigée par écrit à l'aide du formulaire prévu à cet effet et envoyée par courrier électronique ou postal. Lorsque les partenaires feront la demande, ils seront facturés à hauteur de 100 pour cent du total de la facture, ce montant étant payable à l'UIA dans les 30 jours de la réception de la facture. Le partenariat ne sera confirmé que lorsque la totalité de la somme aura été reçue. Tout versement effectué dans le cadre du partenariat est non remboursable.

Utilisation de l'espace / des objets promotionnels

Chaque partenaire devra impérativement porter le badge officiel du congrès de l'UIA à tout moment. Dans le cadre des stands d'exposition, l'ensemble des démonstrations ou des autres activités promotionnelles devront impérativement se dérouler à l'intérieur des limites de la zone attribuée à votre organisation. Le partenaire ne pourra pas distribuer d'objets promotionnels dans une salle de conférence ou lors d'une réunion. Les objets promotionnels d'une société ne devront pas interférer avec le partenariat ou empiéter sur la zone d'exposition d'une autre société.

Les exposants ne pourront céder ou sous-louer aucun espace leur ayant été attribué et ne pourront exposer ou faire de la publicité pour des produits autres que ceux qu'ils fabriquent ou commercialisent dans le cadre de leurs activités habituelles.

Badges des exposants

Les exposants se verront attribuer un maximum de deux badges par stand. Les badges des partenaires seront distribués sur place lors de l'inscription. Les exposants devront impérativement porter leurs badges à tout moment et ces badges seront uniquement délivrés au nom des représentants du partenaire indiqués sur le formulaire d'inscription du partenaire. Le badge ne permet d'accéder qu'à la zone d'exposition. L'accès aux conférences est interdit aux exposants. Les exposants et partenaires ne sont pas autorisés à inviter d'autres personnes dans les zones de conférence ou d'exposition. Dans le cas où l'exposant aurait besoin de badges supplémentaires en plus des deux badges attribués dans le cadre du contrat, des frais supplémentaires de 300 € par badge seront facturés.

Stand d'exposition

Les exposants sont responsables de l'intégralité des coûts de transport, décoration et personnel venant s'ajouter à ceux fournis par l'UIA. Pour toute information relative à l'acheminement, veuillez contacter Noelia ALONSO MORAN par téléphone au +33 1 44 88 55 66 ou par courrier électronique à l'adresse nalonso@uianet.org

Utilisation de la liste des congressistes

La liste des congressistes ne comportera que des adresses postales (aucune adresse de messagerie électronique et aucun numéro de téléphone ou de télécopie ne seront fournis) et ne pourra être utilisée qu'une seule fois. Aucune version mise à jour de la liste ne sera fournie une fois que la liste aura été achetée.

Libération des stands

Aucun exposant ne commencera à démonter ou à remballer ses produits avant la fin de la dernière pause-café du dernier jour du congrès. Chaque partenaire sera responsable de l'emballage et de l'identification du matériel qui devra être prêt à être expédié avant la fermeture du guichet des inscriptions du congrès. Tout objet laissé sur le stand à la fin du congrès et n'étant pas emballé, identifié et marqué comme devant être expédié sera enlevé et détruit.

Espace de réception

Il est entendu qu'aucune chambre, aucune suite ou aucun autre espace du lieu où se déroule le congrès ne pourra être utilisé en tant que zone d'exposition, atelier ou à toute autre fin commerciale au bénéfice de l'exposant. Toute organisation de cocktails, de journées portes ouvertes et d'événements similaires par un exposant devra être confirmée par la direction du congrès de l'UIA afin de ne pas entrer en conflit avec les événements du programme.

Badges de congressistes offerts

Les badges de congressistes offerts dans le cadre d'un contrat de partenariat ne peuvent être utilisés que par des représentants des sociétés partenaires participant en qualité de congressistes et ne sont valables que pour la personne dont le nom figure sur le badge. Un formulaire doit être complété afin de recevoir l'un de ces badges. Les badges de congressistes offerts doivent être portés à tout moment, ne peuvent être échangés entre collègues et ne doivent pas être modifiés ou recouverts par un autre insigne. Un badge de congressiste offert permet à son détenteur de bénéficier des mêmes avantages qu'un congressiste ayant payé. Les détenteurs de badges de congressistes offerts peuvent participer à la cérémonie de bienvenue, aux conférences mais aussi acheter des tickets pour les événements de l'UIA.

Assurance

Il est fortement conseillé à l'ensemble des exposants de souscrire une assurance couvrant les pertes et dommages et une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels ou matériels aux tiers. Les objets utilisés sur le stand devront être couverts dès le moment où ils seront expédiés et pendant leur installation, au cours de la période du congrès, au moment de la libération du stand et jusqu'à ce que l'ensemble des objets aient été reçus au lieu d'origine. L'exposant assume l'intégralité de la responsabilité de toute perte, tout dommage et toute réclamation concernant des dommages subis par l'équipement du stand de l'exposant et par tout autre bien apporté dans les locaux de l'événement et devra garantir l'UIA contre ces abus, dommages et réclamations.

Report ou annulation du congrès

L'UIA sera en droit, à son entière discrétion, de reporter ou d'annuler le congrès et ne sera en aucune façon tenue responsable à l'égard du partenaire au titre des pertes résultant de ce report ou de cette annulation. L'UIA ne sera pas tenue d'exécuter les dispositions du présent contrat relatives à la mise à disposition d'un stand d'exposition dans le cas où l'absence de mise à disposition serait due à l'une des causes suivantes : les locaux endommagés ou détruits par un incendie, un cas fortuit, un ennemi public, une guerre ou des insurrections, des grèves, une loi, ou pour toute autre cause indépendante de la volonté de l'UIA. Toutefois, dans l'éventualité où l'UIA serait dans l'impossibilité d'organiser un congrès pour l'une des raisons indiquées ci-dessus, elle remboursera au partenaire les sommes qu'il aura déjà versées au titre du partenariat.

Loi applicable et attribution de compétence

Tous les contrats seront exclusivement régis par le droit français et interprétés selon ce droit sans qu'il soit tenu compte des principes [de conflit] de lois.

Droit à l'image

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captées, enregistrées ou filmées pendant toute la durée du congrès et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

Protection des données personnelles

Les données à caractère personnel que vous nous communiquez sont traitées par l'Union Internationale des Avocats (UIA) ayant son siège social au 20 rue Drouot à 75009 Paris (Tel : +33 1 44 88 55 66 - Fax : +33 1 44 88 55 77 - privacy@uianet.org) conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement 2016/679 sur la protection des données à compter de son entrée en vigueur le 25 mai 2018. Pour plus d'information, consultez <https://www.uianet.org/fr/police-vie-privee-utilisation-des-cookies>.

Vous disposez du droit d'accéder à vos données et de les faire rectifier le cas échéant. Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données que nous faisons sur la base de notre intérêt légitime. Si vous désirez de plus amples informations, ou si vous souhaitez introduire une réclamation, vous pouvez contacter la CNIL.